



## École du Lac-des-Fées

**Procès-verbal de la séance régulière  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES  
ayant eu lieu  
le lundi 23 janvier 2012 à 19h**

**Était présent :**

Parents : M. Michel Baril Mme Martine Perreault  
Mme Sylvianne Fortin M. José-N. Blondin-Doucet  
M. Manuel Le Bris M. Raoul Paredes

Personnel : Mme Marie-Noelle Labelle Mme Chantal Monette  
Mme Nathalie Duchesne  
Mme Roxanne Gratton

**Était absent :** Mme Marlène Savard  
Mme Caroline Racine

Le directeur, M. François Bélanger assiste à la rencontre.

**1. Préliminaires**

**1.1 Présences, vérification du quorum et ouverture de la séance**

M. Manuel Le bris souhaite la bienvenue aux membres. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Chantal Monette propose l'adoption de l'ordre tel que présenté.

La proposition est appuyée par Mme Nathalie Duchesne.

**CÉ-11-12-14**

**Adoptée à l'unanimité**

**1.3 Période d'intervention du public**

Aucune intervention.

**1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2011**

M. Michel Baril propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2011.

La proposition est appuyée par Mme Marie-Noelle Labelle.

**CÉ-11-12-15**

**Adoptée à l'unanimité**

## **1.5 Suivis au procès-verbal du 13 octobre 2010**

### **Point 1.5 : représentant de la communauté :**

- Il n'y aura pas de représentant de la communauté cette année.

### **Point 2.3 : sécurité dans l'école :**

- M. François Bélanger fait état de la situation. Il y a eu une nette amélioration par rapport à la circulation dans l'école. Une lettre sera envoyée aux parents du service de garde pour leur rappeler qu'ils doivent entrer et sortir par la porte donnant accès à la rue Salaberry.

### **Point 2.4 : campagne de financement :**

- Le point sera abordé au point 2.1

## **2. Décisions et dossiers**

### **2.1 Campagnes de financement :**

M François Bélanger fait état des différentes campagnes de financement (tableau annexe 1) et des différents besoins de l'école (frais de transport lors des sorties éducatives, achats d'équipement sportifs et l'achat d'équipement audio-visuel). M. Manuel Le Bris demande aux enseignants de dresser une liste des équipements, cette liste sera remise au conseil d'établissement pour déterminer la priorité des achats. La possibilité de vendre des chandails aux couleurs de l'école, comme il s'est déjà fait dans le passé, sera aussi évaluée.

La proposition est appuyée par Mme Marie-Noëlle Labelle.

**CÉ-11-12-16**

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.2 État de situation : convention de gestion 2011-2012**

M. François Bélanger fait état de la situation sur la convention de gestion 2011-2012 (annexe 2). On constate que l'école a mis en place des moyens pour réaliser ces objectifs et qu'elle est en voie d'atteindre les cibles fixées pour les quatre objectifs. La résolution de problème devra par contre faire l'objet d'efforts particuliers. M. François Bélanger informe qu'il s'agit de données préliminaires car elles ne reflètent que les résultats du premier bulletin soit les mois de septembre, octobre et novembre. Ce dernier ne compte que pour 20%. Un 2<sup>e</sup> état de la situation sera présenté en avril.

### **2.3 Cour d'école (utilisation des structures de jeux lors de la période hivernale)**

M Manuel Le Bris présente la résolution suivante pour discussion et adoption. Il demande aussi l'autorisation de : a) poursuivre les négociations avec la Ville et la CSPO sur la base de cette résolution ; b) envoyer au besoin une lettre à tous les parents pour les informer des recours possibles auprès de la Ville et de la CSPO, et c) représenter au besoin le Conseil d'établissement auprès des médias.

**UTILISATION HIVERNALE DES STRUCTURES DE JEUX  
APPARTENANT À LA VILLE DE GATINEAU DANS LES COURS D'ÉCOLES  
PRIMAIRES**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES**

Compte tenu que :

- rien ne vient concrètement justifier un tel changement par rapport aux années antérieures;
- les directions d'écoles ont déjà un processus en place pour évaluer quotidiennement les risques dans leur cour et prendre les décisions en conséquence;
- les enfants jouent dans les structures sous supervision lors des heures scolaires;
- le processus en place, la supervision et la sensibilisation font en sorte que l'esprit de la norme CAN/CSA Z614-07 est respecté (le propriétaire ou l'exploitant doit tenir compte de la réduction de l'efficacité des revêtements de surface en période hivernale);
- l'interdiction pure et simple d'utiliser les structures n'est ni publicisée dans les parcs de Gatineau, ni dans l'information disponible au public (ex.: le bulletin municipal hiver 2012 informe des risques et suggère uniquement d'être prudent);
- les élèves des écoles ayant des structures de la Ville dans leur cour se voient traités de façon inéquitable par rapport aux autres;
- les comportements agressifs et violents dans la cour d'école ont augmenté chez les enfants depuis l'interdiction d'utiliser les structures;
- interdire l'accès aux structures durant la moitié de l'année scolaire est incompatible avec notre projet éducatif dont l'un des objectifs est de promouvoir la vie active en faisant bouger les enfants;
- la nouvelle directive de la Ville vise uniquement à se protéger d'une infime probabilité de poursuites en cas d'accident, au détriment de l'intérêt des enfants;
- la même directive va au-delà d'une saine gestion du risque et de l'esprit de l'article 10.4.10 de la norme CAN/CSA Z614-07;
- le rôle de la CSPO est de défendre les intérêts de sa clientèle.

Le Conseil d'établissement de l'école du Lac-des-Fées demande que :

- la Ville de Gatineau fasse preuve d'une saine gestion du risque, se concentre sur une campagne de sensibilisation du public et revienne à sa politique appliquée dans le passé. À défaut de quoi, nous demandons à la CSPO d'assumer la responsabilité civile afférente aux structures de jeux de la Ville pendant les heures scolaires dans les écoles touchées.
- La commission scolaire défende les intérêts des élèves en cherchant une solution concrète et immédiate qui permettra l'utilisation prudente des structures de jeux par les enfants en hiver.

La proposition est appuyée par Mme Sylvianne Fortin.

**CÉ-11-12-17**

**Adoptée à l'unanimité**

## **2. Informations**

### **3.1 Rapport - comité de parents**

Mme Sylvianne Fortin nous informe du contenu des dernières rencontres du Comité de parents. Les principaux thèmes abordés furent : l'utilisation des structures de jeux, les frais demandés aux parents des élèves dîneurs, l'augmentation de l'intimidation dans certaines écoles ainsi que la journée de formation pour parents du 31 mars.

### **3.2 Rapport - comité EHDAA**

Il n'y avait pas de représentant lors de la dernière rencontre.

### **3.3 Rapport – autres comités**

Un compte-rendu de la dernière réunion du comité de l'environnement rédigé par Mme Ally est remis aux membres.

Un compte-rendu de la dernière réunion du comité d'embellissement de la cour d'école est remis aux membres. Le scénario envisagé est le même que celui présenté en mai 2008. Une rencontre avec les services technique de la Ville de Gatineau aura lieu dans les prochaines semaines pour discuter des possibilités et de la membrane.

### **3.4 Rapport du personnel**

M. François Bélanger dresse un bilan des activités école qui a eu lieu avant la période des Fêtes. Le tout s'est bien déroulé et les élèves ont eu beaucoup de plaisir.

### **3.5 Capsule sur une facette de la vie à l'école**

Le point est remis à la prochaine rencontre.

## **4. Autres questions**

Aucun autre point n'a été ajouté.

## **5. Correspondance**

Les correspondances sont remises au président du conseil d'établissement.

## **6. Levée de la séance**

Madame Marie-Noëlle Labelle propose la levée de la séance à 21h42. La prochaine réunion aura lieu le lundi 20 février 2012 à 19h.

**CÉ-11-12-18**

**Adoptée à l'unanimité**

Le président

Le directeur

M. Manuel LeBris

M François Bélanger